

## Appel à projets 2020 à destination des communes et CPAS bruxellois "ACTION CLIMAT"

### Compte-rendu des réunions de jurys

---

#### Rappel des modalités de l'appel à projets

L'appel à projets "Action Climat" 2020 à destination des communes et CPAS bruxellois a été lancé le 15 mai 2020.

La date limite de dépôt des candidatures était fixée au 28 août 2020 à minuit.

L'appel était organisé en 2 volets :

- **VOLET 1 : Développer et adopter un Programme d'Actions Climat – PAC :**  
Ce volet vise à soutenir les Communes qui veulent développer et adopter une stratégie locale d'actions pour le Climat (un Programme d'Actions Climat - PAC) en lien direct avec les stratégies et plans régionaux.  
L'élaboration du PAC doit se faire dans les 2 ans, prenant en compte tant les émissions directes que les émissions indirectes et les stratégies d'adaptation aux changements climatiques.
- **VOLET 2 - Mettre en œuvre des mesures environnementales liées au climat :**  
Ce volet vise à soutenir des projets présentés par les communes ou les CPAS qui devront permettre la mise en œuvre des mesures environnementales liées au climat. Pour ce volet, les projets menés par plusieurs autorités locales étaient encouragés.  
La mise en œuvre des projets doit mener à des réalisations concrètes et durables dans le temps.

**38** projets ont été introduits valablement : **13** projets pour le Volet 1 et **25** projets pour le Volet 2.

Outre la présentation technique du projet mettant en avant son adéquation avec les objectifs de l'appel, les modalités imposaient de prendre en compte plusieurs points d'attention, en lien avec une approche durable, dans la conception du projet :

- La présentation du projet doit mettre en lumière un portage politique suffisamment fort pour garantir la réussite du projet
- La méthodologie de gestion de projet doit prévoir la collaboration de différents services concernés au sein de l'administration.
- Le projet doit tenir compte des spécificités sociales et multiculturelles de la ville (publics fragilisés, jeunes, personnes âgées, handicapés, ...)
- Une attention doit être portée à installer un partenariat avec des acteurs locaux et à développer un processus de participation citoyenne
- Les projets doivent être pensés de manière à permettre leur pérennisation, sans que, à terme, un soutien financier structurel de la Région soit nécessaire.
- La mise en œuvre des projets doit inclure un volet de valorisation de l'exemplarité des pouvoirs publics.

#### Organisation des jurys

Les dossiers reçus ont été analysés par des jurys spécifiques pour chaque volet et chaque thématique, composés selon les exigences du précédent gouvernement :

- Des agents de Bruxelles Environnement, en charge des thématiques concernées
  - Un expert externe
  - Un représentant du Ministre de l'environnement, à titre d'observateur
-

## **VOLET 1 :**

Les jurys pour le volet 1 se sont déroulés dans les locaux de Brulocalis, les 14, 15 et 16 septembre 2020.

Chaque membre du jury a pu au préalable analyser et noter les dossiers. Les cotations ont été rassemblées et ont donné lieu à un pré classement des candidats.

Une défense orale des projets lors d'une réunion "en présence" a été proposée aux communes, ce qui explique l'étalement sur 3 jours.

Les règles de sécurité sanitaires relatives au Covid-19 ont été respectées lors de ces séances. Pour les représentants de communes empêchés de participer en présentiel, la possibilité de défendre le dossier par visioconférence a été organisée.

Suite à cette défense, les dossiers ont été discutés par les membres du jury et une cote complémentaire a été attribuée. La moyenne de ces cotes a permis de définir le classement final des dossiers.

Les subsides ont alors été attribués dans l'ordre du classement et dans les limites de l'enveloppe disponible, fixée à **1.000.000 €**.

Les candidatures, introduites par une courte description proposée par les communes elles-mêmes, et les commentaires du jury, sont présentés ci-dessous dans l'ordre de passage.

Le classement des dossiers établi par le jury est repris dans le tableau final.

---

Jury : Pascale Alaïme, Martha Cadena Barros, Laetitia Martin (Bruxelles Environnement)

Expert externe : Matthijs Van Marcke (IFDD)

Observateur : Nicolas Raimondi (Cabinet Maron)

Secrétaire - modérateur : Philippe Mertens (Brulocalis)

13 projets ont été soumis au jury, représentant un montant total de 1.537.380 €.

### **1- Commune de Koekelberg**

*"La commune de Koekelberg souhaite mettre en place /poursuivre son plan d'action climat dynamique, en mettant l'accent sur la participation des citoyens et du personnel communal. "*

Le jury salue l'enthousiasme et la motivation des porteurs du projet. Il estime néanmoins que le projet ne démontre pas encore suffisamment de "maturité". Il attire l'attention de la commune sur le risque de se reposer entièrement sur l'outil "Futureproofed Cities" et se pose des questions sur les possibilités de stabilisation du poste de coordination à l'issue du subside.

Il regrette que le processus participatif ne prévoie pas la manière d'impliquer les citoyens dans l'action concrète.

Le jury ne retient pas le projet en l'état, mais encourage la commune à poursuivre son effort et à représenter un dossier l'année prochaine. L'octroi du subside est refusé.

### **2- Commune de Forest**

*"Le plan climat "Forest à l'horizon 2030" doit permettre d'amplifier les politiques actuelles et celles de l'ensemble des partenaires locaux pour atteindre les objectifs européens en termes de climat et aboutir à une vision partagée du territoire. Il s'agira d'un plan d'action dynamique et opérationnel dans plusieurs domaines (bâtiment, énergie, alimentation, transports, déchets, cadre de vie,...) visant à lutter contre le dérèglement climatique, améliorer la qualité de l'air et le cadre de vie en mobilisant tous les publics forestois dans leur diversité. "*

Le jury apprécie un dossier clair avec des objectifs pour chaque étape. Il insiste sur l'importance du bon choix de profil pour le recrutement du nouveau coordinateur Climat et sur la nécessité d'accompagner son intégration dans les équipes communales et dans le comité de pilotage. Il recommande par ailleurs de développer les partenariats avec le tissu local et pas seulement avec les acteurs régionaux.

Le jury retient ce projet et propose l'octroi du subside demandé de 150.000 €.

### **3- Commune d'Auderghem**

*"La réalisation du plan climat est l'occasion pour la Commune de concrétiser les mesures de la motion d'état d'urgence climatique votée par le Conseil communal, en coordination avec les actions prévues aux différents niveaux de pouvoir au sein de l'état belge, de lutter activement contre le réchauffement climatique et d'amplifier les actions communales existantes (par exemple, il est déjà prévu de réduire au maximum la consommation énergétique du patrimoine communal)."*

Le jury apprécie un projet qui prend directement appui sur le travail récent de définition de l'Agenda 21 pour progresser rapidement dans les phases de diagnostic.

Il a toutefois regretté le manque de détails dans la présentation écrite du projet, qui a été efficacement complétée par une présentation orale permettant de mieux comprendre le déroulement, ainsi que la force du portage politique et les partenariats envisagés avec les différents acteurs locaux et les citoyens.

Il recommande toutefois de porter une grande attention à la définition des missions du prestataire externe et au suivi de celles-ci, ainsi que de bien faire comprendre aux parties prenantes le principe de la transition de l'Agenda 21 vers le PAC, qui implique de s'appuyer fortement sur les acquis.

Le jury retient ce projet et propose l'octroi du subside demandé de 100.000 €.

### **4- Commune d'Etterbeek**

*"La Commune d'Etterbeek vise l'exemplarité par l'élaboration et la mise en œuvre d'un Programme local d'actions pour le Climat ambitieux, réaliste, transversal, quantifiable, participatif, Inclusif et pérenne."*

Le jury constate que la Commune est déjà fort avancée dans l'élaboration de son PAC, dont les principaux objectifs stratégiques ont déjà été définis par le Collège, la phase restant à mettre en œuvre dans le cadre de l'appel consistant à compléter ces objectifs suite à l'étude de risques et de vulnérabilité du territoire, puis à définir les mesures concrètes.

Il salue un travail efficace et complet en termes de prise en compte des différents axes. Il apprécie la prise en compte de la diversité et des partenariats avec les acteurs locaux et les citoyens, mais regrette que le processus participatif ne démarre pas plus tôt dans le processus, ce qui permettrait d'enrichir également la phase "diagnostic" par l'apport des acteurs et citoyens locaux.

Le jury retient ce projet et propose l'octroi du subside demandé de 140.000 €.

### **5- Commune de Woluwe-Saint-Lambert**

*"La Commune souhaite se doter d'un plan climat à l'échelle locale et ce, dans l'objectif de diminuer de 40% les émissions de CO2 sur son territoire d'ici 2030 (par rapport à 2005), pour ensuite atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050. Rejoignant les ambitions de la Région bruxelloise, la Commune travaillera en étroite collaboration avec Bruxelles Environnement afin d'établir ledit plan ainsi qu'une*

*méthode de monitoring cohérente et partagée pour la mesure des résultats qui seront obtenus dès 2023. "*

Le jury salue un dossier qui reprend les objectifs des plans régionaux quant à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>.

Il met en garde la Commune sur les risques de trop se reposer sur l'outil numérique, qui ne peut à lui seul remplacer les compétences techniques en interne.

Il reconnaît la valeur du travail réalisé pour l'élaboration d'une "Charte du développement durable", mais regrette une mise en œuvre du PAC trop basée sur le travail de l'administration. De plus, l'implication des partenariats locaux et des citoyens est très tardive dans le dispositif proposé, ce qui n'est pas idéal en termes de processus participatif.

Le jury ne retient pas le projet en l'état, mais encourage la commune à étoffer son groupe de travail transversal avec des compétences techniques et à représenter un dossier l'année prochaine.

## **6- Commune d'Uccle**

*"Uccle souhaite se doter d'un Programme d'Actions Climat (PAC) ambitieux et réaliste pour diminuer ses émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre et prendre des mesures concrètes d'adaptation aux conséquences du changement climatique et ce en accord avec les objectifs régionaux. L'élaboration de ce PAC à travers la réalisation d'un diagnostic simplifié, la fixation d'objectifs et la rédaction d'un Plan d'Actions multithématiques présentant des actions impactantes sera menée de manière transversale et participative et permettra via un monitoring d'indicateurs de quantifier autant que possible en équivalent CO<sub>2</sub> les économies d'émissions réalisées. "*

Le jury salue une présentation complète et très détaillée du projet envisagé par la Commune. Il estime le dossier de candidature solide et bien formulé et apprécie l'explication orale qui a permis de mieux comprendre le fonctionnement du groupe de pilotage du projet. Il rappelle toutefois que le souhait de la Région est d'arriver à un Programme d'actions concrètes et réalisables, en évitant l'écueil du trop long catalogue.

Le jury retient ce projet et propose l'octroi du subside demandé de 150.000 €.

## **7- Ville de Bruxelles**

*"L'objectif de la Ville de Bruxelles est d'élaborer un Programme d'Actions Climat et de pérenniser l'engagement des parties prenantes via la création du consortium "PAC(TE) pour Bruxelles" :*

- *élargir le nombre de parties prenantes incluses dans l'élaboration et la mise en œuvre du PAC : structures para-communales, monde scolaire, société civile, population, monde économique. À terme au moins un contact avec tous les secteurs de la société sont visés.*
- *pérenniser l'engagement des parties prenantes et associer un panel citoyen et scientifique au suivi-évaluation du PAC via la création du consortium "Un PAC(TE)" (Programme d'Actions Climat & Transition écologique) pour Bruxelles. "*

Le jury salue le travail déjà réalisé par la Ville, qui a mis en place son Plan Climat local sans attendre les incitants régionaux. Il comprend l'intention de compléter la démarche par la mise en place d'une structure complémentaire de gouvernance, visant à renforcer le processus participatif, mais il se pose des questions sur la concordance de ce dossier avec les objectifs principaux définis par l'appel à projets. Vu le nombre élevé de candidatures à l'appel à projet PAC, le jury doit être extrêmement attentif sur ce point et ne peut accepter des projets, certes pertinents, mais qui sortent des balises fixées par le cadre de l'appel à projet.

Le jury ne retient pas ce projet. L'octroi du subside est refusé.

#### **8- Commune de Woluwe-Saint-Pierre**

*"La Commune de Woluwe-Saint-Pierre souhaite concrètement intensifier son engagement écologique via la définition et la mise en œuvre d'un Plan d'actions ambitieuses et impactantes en faveur du climat et de la biodiversité. Elle souhaite que ce plan soit inscrit à travers l'ensemble de ses compétences, tant au niveau de ses actions propres, qu'au niveau "Territoire", et développer pour ce faire une matrice de suivi de la progression des actions de ce plan et de leurs objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. "*

Le jury salue un dossier présentant de manière claire le processus global et participatif qui est envisagé et la volonté de cohérence avec les objectifs régionaux. Il apprécie la démarche participative ainsi que les partenariats envisagés avec les acteurs locaux.

Il suggère d'élargir dès à présent la cellule de pilotage en y intégrant un représentant du CPAS, garant de l'attention aux problématiques sociales et de la diversité.

Le jury retient ce projet et propose l'octroi du subside demandé de 139.680 €.

#### **9- Commune d'Anderlecht**

*"Le futur PAC de la Commune d'Anderlecht définira une stratégie de transition climatique locale adaptée aux spécificités communales qui se traduira par un programme d'actions concrètes et réalistes définies en cohérence avec les objectifs régionaux et communaux. Piloté par un chargé de projet spécifique qui viendra renforcer l'équipe du service Développement durable, ce PAC sera élaborée via un processus transversal en associant les acteurs locaux, les citoyens et les usagers avec l'appui d'un bureau d'étude externe. "*

Le jury salue un dossier efficace, mais qui manque d'un portage réellement transversal au sein de la commune. Il apprécie l'intégration d'autres études et projets de la commune dans l'élaboration du PAC. Il recommande également d'élargir le comité de pilotage à d'autres départements en charge des programmes liés aux objectifs d'adaptation, ainsi qu'au CPAS pour les aspects de prise en compte des publics défavorisés.

Le jury retient ce projet et propose l'octroi du subside demandé de 150.000 €.

#### **10- Commune d'Evere**

*"L'objectif est d'élaborer un diagnostic sur l'état de la situation environnementale d'Evere et de définir/planifier des actions concrètes pour limiter les émissions de CO<sub>2</sub> directes et indirectes liées à l'activité humaine au niveau de la commune. Ce travail sera réalisé sur base des données et travaux existants, mais aussi de nouvelles données/recherches. Le plan sera construit pour mettre en œuvre des objectifs climatiques ambitieux, conciliant transition écologique et transition sociale. "*

Le jury salue l'enthousiasme et la motivation des porteurs du projet. Il estime néanmoins que le projet ne démontre pas encore suffisamment de "maturité". Il regrette un manque de transversalité dans le comité de pilotage, qui repose encore trop sur le seul département du Développement durable, sans présence des interactions avec les autres compétences impliquées dans les mesures qui devront être mises en œuvre dans le cadre du PAC.

Il attire l'attention sur le risque de se reposer entièrement sur un prestataire externe. Dans ce cas de figure, il est nécessaire de porter une grande attention à la définition des missions, à leur suivi et à leur coordination avec le travail des services, ce qui nécessite d'instaurer un travail de coordination des

acteurs externes et de pouvoir libérer du temps de travail pour le chargé de projet. Cette réflexion était malheureusement absente du dossier de candidature.

Enfin, le jury regrette que les partenariats avec les acteurs locaux et le processus participatif ne soient pas mieux définis et intégrés dans la démarche.

Le jury ne retient pas le projet en l'état, mais encourage la commune à poursuivre son effort et à représenter un dossier l'année prochaine. L'octroi du subside est refusé.

### **11- Commune de Saint-Gilles**

*"Après avoir élaboré son Plan Climat en début d'année 2020, il est apparu que l'administration communale de Saint-Gilles est responsable pour à peine 2% des émissions totales de CO<sub>2</sub> sur son territoire. Il est dès lors devenu évident mais aussi essentiel pour la commune, outre le fait de diminuer sa propre empreinte carbone, de poursuivre deux objectifs majeurs :*

- *Encourager tous les acteurs locaux (externes à l'administration) à participer aux efforts de diminution des émissions de gaz à effet de serre, par la mise en place d'un processus participatif*
- *Encourager l'action en priorité sur les secteurs les plus impactants comme le bâti (logements et tertiaire) et la mobilité. "*

Le jury comprend la volonté de la Commune de compléter le travail déjà démarré pour l'élaboration de son PAC, qui comporte un volet tourné vers les acteurs du territoire.

Si la présentation orale a permis de mieux comprendre la méthodologie envisagée, ainsi que de confirmer le portage politique, le jury a toutefois regretté le manque de détails dans le dossier de candidature du projet.

Le jury approuve l'idée de développer un processus participatif afin d'enrichir le diagnostic, mais attire l'attention sur le risque de "fracture numérique" si on s'appuie uniquement sur un outil en ligne.

Il attire l'attention sur le peu de disponibilité potentielle du responsable PLAGE pour contribuer au suivi du PAC, vu la charge de travail de celui-ci.

Le jury retient ce projet et propose l'octroi du subside demandé de 76.700 €.

### **12- Commune de Schaerbeek**

*"Dans le cadre de la réalisation du PAC Schaerbeek 1030-2030, la commune financera sur fonds propres la réalisation d'un diagnostic territorial des émissions de gaz à effet de serre et des vulnérabilités aux changements climatiques, ainsi que la conception d'un Programme d'actions Climat. Le financement de Bruxelles Environnement permettra d'allouer des ressources non existantes, particulièrement au niveau du volet participatif et ce, dans une perspective d'activation des parties prenantes du territoire et de l'administration et de pérennisation de la démarche Plan Climat dans le temps. Il permettra également de couvrir les démarches initiales de mise en œuvre des actions du Plan Climat ayant un focus sur la participation citoyenne au sens large. "*

Le jury salue le fait que la Commune ait décidé de financer sur fonds propres l'élaboration de son PAC. Il comprend l'intention de compléter la démarche par la mise en place d'un volet participatif complémentaire. Toutefois, le projet présenté est ressenti comme transversal à tous les programmes de l'administration, mais ne semble pas directement lié à l'élaboration du PAC.

Le jury regrette que le processus participatif et les partenariats locaux n'aient pas été pris en compte dès le départ dans la conception du projet de PAC, ce qui nécessite dès lors de faire appel, en cours de route, à un deuxième prestataire spécialisé en participation, dont les missions risquent de faire doublon avec celles du premier prestataire déjà engagé. D'autre part, le jury se pose des questions sur la concordance de ce dossier avec les objectifs principaux définis par l'appel à projets.

Vu le nombre élevé de candidatures à l'appel à projet PAC, le jury doit être extrêmement attentif sur ce point et ne peut accepter des projets, certes pertinents, mais qui sortent des balises fixées par le cadre de l'appel à projet.

Le jury ne retient pas ce projet. L'octroi du subside est refusé.

### **13- Commune de Jette**

*"Le projet vise à développer le plan d'action pour le climat "Jette en transition durable et solidaire" de manière participative et inclusive. Le plan d'action sera co-construit avec l'administration, les acteurs locaux et la population au travers un processus de participation citoyenne à large échelle, tout en développant une communication attractive et efficace. "*

Le jury apprécie un dossier détaillé et structuré en six axes de travail qui rencontrent bien les différents objectifs régionaux liés aux émissions directes et indirectes, ainsi qu'aux processus d'adaptation. La présentation orale a permis de démontrer au jury que la commune possède une certaine expertise dans l'élaboration et le suivi des indicateurs.

Il recommande néanmoins de porter une attention particulière à la préparation des cahiers des charges, afin de bien articuler entre eux les différents marchés.

Le jury retient ce projet et propose l'octroi du subside demandé de 85.000 €.

Commune	Budget demandé	Titre	Note totale %	Proposition montant octroyé
AC Etterbeek	140.000 €	Programme d'Actions Climat de la Commune d'Etterbeek	85	140.000 €
AC Uccle	150.000 €	Programme d'Actions Climat d'Uccle (PAC d'Uccle)	84	150.000 €
AC Forest	150.000 €	Plan Climat « Forest à l'horizon 2030 »	82	150.000 €
AC Woluwe-Saint-Pierre	139.680 €	Plan Climat de la commune de Woluwe-Saint-Pierre	77	139.680 €
AC Jette	85.000 €	Plan Climat : Jette en transition durable et solidaire	73	85.000 €
AC Anderlecht	150.000 €	Programme d'actions Climat Anderlecht	72	150.000 €
AC Auderghem	100.000 €	Plan Climat Auderghem	61	100.000 €
AC Saint-Gilles	76.700 €	Coordination et processus participatif pour le Plan Climat de Saint-Gilles	60	76.700 €
AC Schaerbeek	135.000 €	Schaerbeek 1030-2030	59	-
AC Woluwe-Saint-Lambert	95.000 €	Plan Climat de la commune de Woluwe-Saint-Lambert	59	-
AC Evere	125.000 €	Plan Actions Climat de la commune d'Evere - PACE	58	-
AC Koekelberg	126.000 €	Programme d'actions climat (PAC) de la commune de Koekelberg	57	-
AC Bruxelles	65.000 €	Programme d'Actions Climat de la Ville de Bruxelles	52	-
<b>TOTAL</b>				<b>991.380 €</b>



## **VOLET 2 :**

Pour le volet 2, les jurys se sont déroulés dans les locaux de Bruxelles Environnement et par visioconférence pour Good Food :

- Le 22 septembre 2020, pour la thématique Good Food
- Le 23 septembre 2020, pour la thématique Ville Nature
- Le 24 septembre 2020, pour la thématique Zéro Déchet.

Pour chaque thématique, chaque membre du jury a pu au préalable analyser et noter les dossiers. Les cotations ont été rassemblées et ont donné lieu à un pré classement des candidats.

Les dossiers ont ensuite été discutés en séance par les membres du jury et une cote complémentaire a été attribuée. La moyenne des différentes cotes a permis de définir le classement final des dossiers. Les subsides ont alors été attribués dans l'ordre du classement et dans les limites des enveloppes disponibles selon les thématiques.

Les candidatures, introduites par une courte description proposée par les communes elles-mêmes, et les commentaires du jury, sont présentés ci-dessous

Le classement est repris dans le tableau final.

---

### **Mardi 22 septembre 2020 - thématique Good Food**

Jury : Pascale Alaïme, Joëlle Van Bambeke (Bruxelles Environnement)

Expert externe : Geert Rochtus (SPRB - cellule Agriculture)

Observateur : Stéphanie Gautier (Cabinet Maron) - excusée

Secrétaire: Philippe Mertens (Brulocalis)

Une enveloppe de **300.000 €** était disponible.

4 projets ont été soumis au jury, pour un montant total de 145.887 €.

#### **1- Commune d'Auderghem**

Potager Sainte-Anne

*Le projet vise à créer sur un terrain communal un nouveau potager partagé pour les habitants du quartier. Le potager sera équipé d'un compost, d'une serre et d'un verger.*

Montant demandé : 11.909 €

Le jury salue un projet simple et efficace avec un budget adapté, il apprécie la mise à disposition d'un terrain par la commune. Ce modèle classique de potager présente de bonnes chances de réussite et de pérennisation.

Le jury recommande aux porteurs de projet de contacter les Maîtres Maraîchers et Composteurs afin de développer des collaborations avec eux (formations, conseils, etc.) et de favoriser la visibilité du projet et son ouverture sur le quartier.

Il recommande également au chargé de projet de participer aux formations données par Bruxelles Environnement et Brulocalis dans le cadre de l'accompagnement des pouvoirs locaux.

Le jury retient ce projet et propose l'octroi du subside demandé de 11.909€.

#### **2- Commune de Berchem-Sainte-Agathe**

Rue des Fleuristes - Étude et travaux d'aménagement d'un verger et d'une promenade fleurie  
*Ce projet a pour objet l'amélioration de la qualité écologique d'un terrain communal situé entre la rue des Fleuristes et le sentier du Broek, par l'aménagement d'un jardin fleuri et d'un verger avec promenade pédagogique, incluant une mare et un espace de repos ombragé.*

Montant demandé : 40.000 €

Le jury reconnaît l'intérêt de ce projet d'amélioration écologique d'un terrain communal qui développe, par ailleurs, un volet participation significatif. Il salue la mise en place d'un large partenariat d'acteurs pour porter cette dynamique locale.

Le jury recommande néanmoins de porter une attention particulière à la coordination nécessaire pour faire travailler ensemble autant d'acteurs.

La promotion des vergers correspond entièrement aux orientations actuelles de la stratégie régionale Good Food. Le jury juge toutefois le planning des plantations un peu lent (pourquoi prévoir deux saisons de plantations ?), il recommande donc de rassembler le programme de plantation en seule saison, en 2021.

Il conseille également aux porteurs de projet de participer aux formations données par Bruxelles Environnement et Brulocalis dans le cadre de l'accompagnement des pouvoirs locaux.

Le jury retient ce projet et propose l'octroi du subside demandé de 40.000€.

### **3- Commune de Woluwe-Saint-Pierre**

Accompagnement de proximité pour les demandes de projets d'aménagements en espaces public et semi-public

*L'objectif du projet est de mettre en place au niveau communal, un accompagnement de proximité favorisant les initiatives de demandes d'aménagements (principalement d'agriculture urbaine) en espace public et semi-public. Dans cette optique, la commune souhaite créer un poste de "Facilitateur Agriculture Urbaine". Celui-ci permettra d'accompagner de près les citoyens et acteurs du territoire en vue d'un aboutissement concret de leurs projets, dans un délai raisonnable, et en bonne cohérence avec les règles de gestion urbaine et environnementale.*

Montant demandé : 65.000 €

Le jury apprécie ce projet pilote de mise en place d'un médiateur pour accompagner les demandes d'aménagement en espace public et semi-public émanant d'initiatives citoyennes locales. Ce projet constitue un test à l'échelle locale d'une médiation qui mélange aspects techniques, sociaux et participation citoyenne.

Le jury recommande d'apporter une attention particulière au profil de la personne à engager : des capacités de négociation, de conciliation, ... seront plus nécessaires qu'une expertise technique.

Le jury retient ce projet et propose l'octroi du subside demandé de 65.000€.

### **4- CPAS de Schaerbeek**

Croque ta nature

*Le projet vise, par l'installation de ruches dans le jardin de la maison de repos Albert De Latour à Schaerbeek et leur gestion par un apiculteur en vue d'une production de miel, à la mise en place d'un programme d'activités de sensibilisation et de découverte de la nature par le goût, à destination des jeunes du quartier Dailly, des bénéficiaires du CPAS de Schaerbeek et des résidents de la maison de repos Albert De Latour.*

Montant demandé : 28.978 €

Le jury salue la remise d'un premier projet de la part du CPAS dans l'appel à projets pour les pouvoirs locaux de Bruxelles Environnement. Il félicite le porteur du projet pour la prise en compte d'une dynamique transversale, inclusive et intergénérationnelle, intéressante dans son approche multifacette.

Il demande néanmoins aux porteurs de projet de revoir le type d'activités envisagées pour atteindre les objectifs de sensibilisation à l'alimentation durable. En effet, la Région ne souhaite plus encourager l'installation de nouvelles ruches en région bruxelloise, pour éviter une concurrence trop importante avec les autres espèces d'abeilles sauvages. De la même manière, la cueillette de plantes sauvages est strictement limitée par les règlements de police et/ou de parc et l'Ordonnance Nature : l'ail des ours par exemple, est une espèce protégée dont la cueillette est interdite en dehors des jardins privés.

Le jury souhaite donc que, pour les activités prévues dans le projet, le CPAS donne la préférence, pour les activités autour des abeilles, aux animations organisées à la Ferme Nos Pilifs sur le "Sentier des abeilles" ou au "Jardin des Abeilles" à Jette, et pour les activités autour des plantes sauvages, de solliciter des organismes spécialisés en la matière, qui pourront donner les informations justes aux participants et limiter les cueillettes aux espèces et lieux autorisés.

Le jury conseille également aux porteurs de projet de prendre contact et de s'inspirer de démarches similaires d'installation d'espaces potagers et biodiversité menées par les CPAS de Forest et d'Auderghem et leur recommande fortement de participer aux formations données par Bruxelles Environnement et Brulocalis dans le cadre de l'accompagnement des pouvoirs locaux.

Le jury retient ce projet et propose l'octroi du subside demandé de 28.978 €.

Commune / CPAS	Budget demandé	Intitulé du projet	Note totale %	Proposition montant octroyé
AC Auderghem	11.909 €	Potager Sainte-Anne	68	11.909 €
AC Berchem	40.000 €	Rue des Fleuristes - Étude et travaux d'aménagement d'un verger et d'une promenade fleurie	80	40.000 €
AC Woluwe-Saint-Pierre	65.000 €	Accompagnement de proximité pour les demandes de projets d'aménagements en espaces public et semi-public	77	65.000 €
CPAS Schaerbeek	28.978 €	Croque ta nature	70	28.978 €
<b>Total</b>				<b>145.887 €</b>

## Mercredi 23 septembre 2020 - Thématique Ville Nature

Jury : Pascale Alaïme, Emilie Lavender, Julien Ruelle (Bruxelles Environnement)

Expert externe : Stéphane Truong (Bureau Ecorces)

Observateur : Bruno Nys (Cabinet Maron) - excusé

Secrétaire : Philippe Mertens (Brulocalis)

Pour cette thématique, quatre enveloppes budgétaires étaient à répartir, selon le type de projet et la thématique prépondérante : 2 fois 200.000 € pour les projets de fonctionnement et deux fois 400.000 € pour les projets d'aménagement (investissement).

14 projets ont été soumis au jury, pour un montant total de 640.457 € :

13 nouveaux projets.

1 projet sélectionné lors de l'appel 2017 pouvait prétendre à une reconduction selon les modalités de l'époque.

### Projets de fonctionnement :

#### 1- Commune de Berchem-Sainte-Agathe

Une gestion partagée des intérieurs d'îlot "Notre îlot nature" - année 2

*Projet participatif qui vise l'amélioration de la qualité de la nature dans deux intérieurs d'îlots de la commune de Berchem-Sainte-Agathe, avec pour objectif l'amélioration du maillage vert et l'augmentation de la biodiversité. Ce projet s'inscrit donc parfaitement dans le cadre du Plan Climat que la commune est en train de construire en tant que mesure d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.*

*Il s'agit de la concrétisation du projet de gestion partagée des intérieurs d'îlot.*

Montant demandé : 12.000 €

Le jury reconnaît l'intérêt de ce projet qui s'inscrit dans la continuité du subside octroyé en 2017 dans le cadre du projet de gestion partagée des intérieurs d'îlots.

Le jury s'interroge néanmoins sur la déconnexion des eaux pluviales : une réflexion a-t-elle été menée sur ce point et pourrait-elle être intégrée au projet si ce n'est pas encore le cas ?

Le jury souhaite également que le projet, initialement proposé comme projet pilote d'intérêt régional, puisse être valorisé à termes dans les autres îlots de la commune et, idéalement, des autres communes de la Région ; une synthèse de l'approche (coût des travaux, conclusions générales, recommandations méthodologiques, etc.) doit ainsi pouvoir être proposée à l'issue de la mission.

Il recommande également aux porteurs de projet de participer aux formations données par Bruxelles Environnement et Brulocalis dans le cadre de l'accompagnement des pouvoirs locaux.

Le jury retient ce projet et propose l'octroi du subside demandé de 12.000 € dans la catégorie "Fonctionnement - nature".

#### 2- Commune de Berchem-Sainte-Agathe

Plan pluie communal de Berchem-Sainte-Agathe

*Le projet vise à cartographier sur le territoire communal le comportement de l'eau de pluie afin d'identifier les opportunités de modifications structurelles permettant de mieux gérer les conséquences du changement climatique.*

Montant demandé : 40.000 €

Le jury reconnaît que ce projet développe de bons enjeux, mais à ce stade la méthodologie présentée dans le dossier ne répond pas à ceux-ci. D'une manière générale, le dossier est très peu détaillé et contient trop peu d'éléments concrets. Une modélisation du réseau d'égouttage peut donner les orientations sur "où agir en première intention", mais ne correspond pas à une méthode de gestion intégrée des eaux pluviales.

Le jury suggère donc de réorienter, pour une prochaine édition de l'appel, le projet vers une étude sur le potentiel de déconnexion des eaux pluviales (à l'exemple du projet mené par Woluwe-Saint-Pierre) et du potentiel de végétalisation. Pour mener ce type d'étude, il serait plus adéquat de réaliser un marché public afin de confier la mission à un bureau d'études spécialisé en gestion intégrée des eaux pluviales et en génie végétal.

Il recommande aux porteurs du projet de participer aux formations données par Bruxelles Environnement et Brulocalis dans le cadre de l'accompagnement des pouvoirs locaux, afin de les aider à construire leurs dossiers de candidatures au moment des prochains appels à projets.

Le jury ne retient pas ce projet.

### **3- Commune de Berchem-Sainte-Agathe**

Quartier Cognassier-Maraîcher : Etude de la déconnexion des conduits d'eaux pluviales

*Le Chemin d'Eau du Cognassier avait été dimensionné pour récupérer les eaux de pluie après déconnexion des bâtiments riverains. Le projet vise à étudier la faisabilité de la déconnexion (toitures et avaloirs de rue) de tout le quartier riverain du chemin d'eau (rues du Cognassier et du Maraîcher) afin que les eaux de pluie n'alimentent plus l'égout, mais bien le Chemin d'Eau.*

Montant demandé : 40.000 €

Le jury estime que ce projet présente une piste de travail intéressante, mais qui devrait s'intégrer dans une réflexion globale de réfection du quartier. L'idée est bonne, mais le timing de réalisation semble peu pertinent et trop rapide par rapport aux travaux réalisés en 2019. Une évaluation de ceux-ci doit être faite avant d'entamer une nouvelle phase. En outre, l'une des conditions de l'appel à projets est de réaliser, après une phase d'étude, une mise en œuvre des travaux sur l'espace public : dans le projet déposé, les futurs aménagements se feront sur des espaces privés. D'autre part, la méthodologie proposée reste embryonnaire.

Enfin, le jury regrette également l'absence de processus de collaboration avec les citoyens et que la dimension nature-biodiversité soit totalement occultée.

Il recommande aux porteurs de projet de participer aux formations données par Bruxelles Environnement et Brulocalis dans le cadre de l'accompagnement des pouvoirs locaux, afin de les aider à construire leurs dossiers de candidatures au moment des prochains appels à projets.

Le jury ne retient pas ce projet.

### **4- Commune de Berchem-Sainte-Agathe**

Chemin d'eau du Cognassier : Etude et travaux d'aménagement de la liaison au Kattebroek.

*Le Chemin d'Eau du Cognassier avait été conçu pour infiltrer les eaux de pluie, mais force est de constater de nombreux débordements vers l'égout de la rue du Cerisier. L'objet de ce projet est d'augmenter la capacité d'infiltration du dispositif en prolongeant la noue rue de Dilbeek jusqu'au Kattebroek.*

Montant demandé : 120.000 €

Le jury reconnaît l'intérêt de ce projet de chantier qui intègre la sensibilisation des habitants et construit des partenariats associatifs dès le départ. Le dossier manque néanmoins quelque peu de

précisions sur le projet d'aménagement (il manque notamment de données techniques sur le projet de gestion des eaux pluviales en surface) et les aspects nature et biodiversité sont totalement absents.

Bruxelles Environnement apportera donc une attention particulière au suivi de la concrétisation du projet, en veillant à ce que Vivaqua travaille avec un spécialiste en génie végétal (via un marché public) afin d'éviter de développer un projet d'aménagement donnant trop de place au béton : une noue "alibi" sera refusée.

Il recommande également aux porteurs de projet de participer aux formations données par Bruxelles Environnement et Brulocalis dans le cadre de l'accompagnement des pouvoirs locaux.

Le jury retient ce projet et propose l'octroi du subside demandé de 120.000 € dans la catégorie "Aménagements - eau".

## **5- Commune de Forest**

Good Water - gestion rationnelle de l'eau et maillage citerne.

*Les Communes sont des gros consommateurs d'eau potable pour des tâches qui ne nécessitent pas une eau de cette qualité, telles que l'arrosage des espaces verts ou le nettoyage des voiries. Ce projet vise à étudier ces usages et ces consommations pour mettre en œuvre des solutions alternatives et durables de gestion de l'eau (utilisation rationnelle de l'eau potable et infrastructures pour l'utilisation de l'eau non potable) et à promouvoir une utilisation rationnelle et durable de l'eau potable et à promouvoir les comportements et les équipements utilisant de l'eau non potable*

Montant demandé : 34.000 €

Le jury salue un projet très intéressant et bien présenté qui rencontre la plupart des points d'attention de l'appel à projet : participation, exemplarité, transversalité, etc.

Ce projet rencontre plutôt des objectifs secondaires de la thématique Ville Nature, mais le caractère exemplaire de la démarche, les résultats potentiels en termes de réduction des consommations et l'exemplarité qui pourrait émaner des résultats du projet sont des éléments forts qui méritent d'être soutenus. Les résultats de l'étude et les réponses structurelles apportées devront ainsi être présentés aux autres pouvoirs locaux en vue de leur généralisation.

Le jury recommande aux porteurs de projet de participer aux formations données par Bruxelles Environnement et Brulocalis dans le cadre de l'accompagnement des pouvoirs locaux.

Le jury retient ce projet et propose l'octroi du subside demandé de 34.000 € dans la catégorie "Fonctionnement - eau".

## **6- Commune de Forest**

Végétalab, une pépinière communale au service de la végétalisation de la ville.

*L'objectif de la pépinière communale est de développer une production locale et écologique de plantes sauvages ayant un intérêt pour la biodiversité à destination des espaces publics forestois, qu'ils soient gérés par le service des espaces verts, les citoyens, les associations ou encore les commerçants. Au-delà de la production de plantes, la pépinière est aussi un lieu de rencontres, d'échanges et d'accompagnements des dynamiques de végétalisation de la ville présentes sur le territoire communal.*

Montant demandé : 40.000 €

Le jury apprécie un projet cohérent qui a pour objet la production de plantes à destination de la végétalisation des espaces publics. Le solide dossier présenté propose un projet séduisant qui comporte néanmoins un risque de non-pérennisation à cause du poste de pépiniériste qui n'est pas assuré au-delà de la période subsidiée. Le renforcement de l'offre locale de production de plantes est important pour la résilience de la ville, a fortiori dans l'optique d'une augmentation des projets de végétalisation. L'approche "eau" est intégrée, ainsi que les aspects sociaux, participatifs et pédagogiques.

La sensibilisation des citoyens pourrait être plus développée notamment pour la végétalisation des façades, toitures vertes, etc.

Le jury suggère de réfléchir à la viabilité économique du projet via, par exemple, la vente des productions et les principes d'économie circulaire (récupération des déchets de tonte et de taille pour produire du substrat, avec économie des frais d'export de la matière, etc.), cet aspect pourrait contribuer à financer le salaire du pépiniériste.

Il recommande également aux porteurs de projet de participer aux formations données par Bruxelles Environnement et Brulocalis dans le cadre de l'accompagnement des pouvoirs locaux.

Le jury retient ce projet et propose l'octroi du subside demandé de 40.000 € dans la catégorie "Fonctionnement - nature".

#### **7- Commune de Ganshoren**

Valorisation écologique du Vallon du Molenbeek.

*Le Vallon du Molenbeek, site classé en 2010 représente un enjeu écologique important.*

*En attente d'un plan de gestion, ce projet vise à redéployer cette alliance verte et bleue en mettant en place des analyses, des chantiers et de l'expertise qui pourront alimenter sa future gestion.*

Montant demandé : 27.060 €

Le jury salue un projet intéressant d'aménagements à petite échelle qui permet de faire le lien entre différents aménagements. L'approche et la méthodologie sont bien développées.

Le jury recommande néanmoins de développer l'aspect didactique de l'action, par la mise en place d'un chantier participatif pour la mare, de visite d'écoles à organiser, etc. Le projet est particulièrement intéressant au niveau nature, mais il serait utile d'approfondir les possibilités d'intégrer les terrains privés dans la démarche via, par exemple, des incitants (étudier les possibilités juridiques) ou un rachat si les terrains ont été fortement dévalués. L'extension envisagée de la zone Natura 2000 est très pertinente puisque c'est la seule connexion écologique vers la Flandre et vers le "Natuurinrichingsproject Molenbeek - Maalbeek".

Le jury recommande aux porteurs de projet de participer aux formations données par Bruxelles Environnement et Brulocalis dans le cadre de l'accompagnement des pouvoirs locaux.

Le jury retient ce projet et propose l'octroi du subside demandé de 27.060 € dans la catégorie "Aménagements - eau".

#### **8- Commune de Jette**

Plan Arbres

*Le projet vise à lutter contre le réchauffement climatique et à améliorer la qualité de l'air par un accroissement très significatif de la présence d'arbres dans le paysage urbain jettois afin de réduire l'impact des épisodes caniculaires et développer la biodiversité.*

Montant demandé : 40.000 €

Le jury salue un projet pertinent et bien développé au niveau méthodologie Nature. Il remarque néanmoins que certains éléments manquent à la réflexion (santé des arbres, gestion intégrée de l'eau, espèces, économie locale etc.) et souhaite que les aspects liés à la gestion de l'eau soient mieux inclus (par exemple en répertoriant lors de la réalisation des inventaires les fossés et les noues).

Le jury rappelle que Bruxelles Environnement dispose de données liées à l'indice de canopée et pourra fournir les chiffres à échelle communale et les mettre à disposition de la commune.

Le projet gagnerait à intégrer un volet participatif dès la fixation des objectifs communaux (à l'exemple de la méthodologie employée à Genève) et pas uniquement sur les phases projets ; le jury recommande donc de développer cette composante de participation de la population.

Des échanges avec le projet similaire introduit par la commune de Woluwe-Saint-Pierre sont souhaités, ainsi qu'un pilotage étroit avec Bruxelles Environnement qui développe une stratégie régionale ; le Comité de pilotage veillera donc à ce que le projet soit compatible avec les dynamiques régionales en gestation.

Le jury recommande aux porteurs de projet de participer aux formations données par Bruxelles Environnement et Brulocalis dans le cadre de l'accompagnement des pouvoirs locaux.

Le jury retient ce projet et propose l'octroi du subside demandé de 40.000 € dans la catégorie "Fonctionnement - nature".

#### **9- Commune de Saint-Gilles**

L'habitat vivant à Saint-Gilles.

*Le projet vise à promouvoir l'habitat vivant (living building) et la biodiversité urbaine à Saint-Gilles, via une campagne de sensibilisation (citoyens, architectes, ouvriers, ...) et des aménagements pratiques (trous de boulin, corniches, ...).*

Montant demandé : 36.855 €

Le jury rappelle que la commune a déjà obtenu un subside pour ce type de démarche autour des moineaux et des martinets. Même si d'autres espèces sont évoquées dans le dossier, le projet déposé cette année ne développe que peu de nouveaux éléments. Le jury souhaite donc que la démarche soit réellement étendue à d'autres espèces pertinentes pour la commune.

Le caractère mobilisateur de la démarche et les résultats en termes de participation du public peuvent en outre en faire un projet exemplaire au niveau régional, qui pourrait permettre de développer un appui technique et des outils de communication permettant de reproduire les solutions trouvées dans les autres communes, à la condition que ceux-ci soient cohérents avec les recommandations techniques de Bruxelles Environnement en cours de développement.

Le jury insiste pour que la commune trouve une solution pour pérenniser en interne ce programme à l'issue de la période subsidiée.

Il recommande aux porteurs de projet de participer aux formations données par Bruxelles Environnement et Brulocalis dans le cadre de l'accompagnement des pouvoirs locaux.

Le jury retient ce projet et propose l'octroi du subside demandé de 36.855 € dans la catégorie "Fonctionnement - nature".

#### **10- Commune de Saint-Gilles**

Ici la nature voyage, rue nature.bienvvenue !

*Le projet vise la végétalisation intensive de plusieurs rues de Saint-Gilles en vue d'y créer des "couloirs naturels" permettant à la faune (abeilles, papillons, autres insectes, oiseaux) de voyager entre des zones vertes (des parcs et îlots végétalisés).*



*En plus de permettre de servir de couloir de transit entre deux zones vertes, ces rues apporteront gîtes et couverts par la création de bandes nourricières et la pose de nichoirs (pour insectes et oiseaux). Ces rues végétalisées seront symboliquement renommées en "rue nature bienvenue".*

Montant demandé : 40.000 €

Le jury salue un projet bénéfique dans une commune qui manque d'espaces verts, participatif, réfléchi, détaillé et bien accompagné.

Les bacs, plantes grimpantes et végétalisation des pieds d'arbres restent très intéressants dans des zones urbaines denses (ce qui est le cas ici) mais ne permettent pas de constituer de réels corridors écologiques, le projet semble se reposer sur les acquis de la cellule de végétalisation urbaine. C'est pourquoi, le jury recommande de concentrer le projet sur deux ou trois rues, plutôt que de saupoudrer sur un large périmètre (par exemple : travailler sur des zones prioritaires en matière de végétalisation, notamment le long des continuités vertes au PRDD, ou en renfort d'autres projets de végétalisation, par exemple pour le projet "Place des 2 bancs") et demande de développer lorsque c'est techniquement possible le potentiel de désimperméabilisation et de plantation en pleine terre plutôt que la plantation en bacs.

Le jury souligne également l'absence d'un aspect "eau" dans le dossier et demande donc d'y ajouter, autant que possible, un volet de gestion intégrée des eaux pluviales. Une réflexion sur la mobilité (réduction du stationnement, mobilité active, zone de rencontre...) permettrait également d'orienter davantage le projet vers le concept de "rue parc".

Le jury demande en outre de travailler sur des zones qui ne sont pas déjà couvertes par des projets de revitalisation (CRU, CQD) ou, à défaut, de garantir l'absence de double subventionnement.

Le jury recommande aux porteurs de projet de participer aux formations données par Bruxelles Environnement et Brulocalis dans le cadre de l'accompagnement des pouvoirs locaux.

Le jury retient ce projet et propose l'octroi du subside demandé de 40.000 € dans la catégorie "Fonctionnement - nature".

## **11- Commune de Saint-Gilles**

Végétalisation de la place des 2 bancs

*L'objectif du projet est de réintroduire de la nature dans le quartier Defnet/Montenegro, caractérisé par la densité de population la plus élevée de la Région, en collaboration directe avec les habitants et associations, et de renforcer des démarches de réaménagement déjà entreprises par Beliris. Il s'agit de réaménager une placette de 400 m<sup>2</sup> - exposée en plein soleil - en y intégrant des arbres, des haies et des arbustes fruitiers et un sol perméable.*

Montant demandé : 87.846 €

Le jury salue un projet d'aménagement cohérent qui conserve la vocation de l'espace public, incluant un beau volet de participation. Il apprécie également qu'il s'agisse d'un projet avec un impact dans un milieu très dense et une amélioration de la perméabilité des surfaces, mais il regrette que le réaménagement proposé n'intègre pas les autres coins de rues du carrefour jusqu'à la rue T Verhaegen.

Le projet proposé semble avoir été bien réfléchi au niveau des aménagements ; le jury suggère toutefois d'envisager des essences d'arbres alternatives, en particulier pour le Platane et pour les plantes arbustives présentant des baies hivernales toxiques (à risques dans une haie « comestible »).

Il recommande d'ajouter un plan de gestion des eaux pluviales sur la parcelle afin d'analyser la possibilité de déconnexions des eaux pluviales des habitations avoisinantes et celle d'aménager des « arbres de pluie ». Il conseille également aux porteurs de projet de se tourner vers le service Facilitateur Eau pour accompagner le projet. Des recommandations techniques seront communiquées par le comité d'accompagnement.

Le jury recommande aux porteurs de projet de participer aux formations données par Bruxelles Environnement et Brulocalis dans le cadre de l'accompagnement des pouvoirs locaux.

Le jury retient ce projet et propose d'octroyer un budget de 87.846 € dans la catégorie "Aménagements - nature".

## **12- Commune de Schaerbeek**

Réaménagement de la rue Jacques Rayé et du Square Maurane

*Le projet de réaménagement de la rue Jacques Rayé et du square Maurane a été pensé pour améliorer la résilience du quartier et le rendre plus durable en y intégrant les éléments de déminéralisation, amélioration de la gestion des eaux de pluie, végétalisation importante du quartier, création d'une zone de rencontre (espace commun partagé convivial), limitation du trafic de transit et facilitation de la mobilité douce. L'objectif est d'y intégrer un volet "participation citoyenne" fort pour permettre aux riverains et usagers de se réapproprier leur quartier, et de participer à la mutation de cet îlot urbain. Il s'agit d'un projet pilote dont le modèle est destiné à être reproduit dans les projets futurs de réaménagements d'espaces publics.*

Montant demandé : 73.976 €

Le jury salue un projet pertinent, bien ficelé dans la perspective de développer les rues végétales et reconnaît une réflexion bien entamée. Il relève également une belle démarche qui développe une réflexion globale et des liens vers d'autres thématiques comme le bruit et la mobilité (réduction des places de parking, limitation de la circulation, pistes cyclables).

Le jury regrette néanmoins que le processus de participation citoyenne arrive un peu tard dans l'élaboration et semble avoir pour objectif de faire accepter un projet déjà décidé en amont. Le projet étant déjà bien entamé (dépôt de permis), le jury s'interroge en outre sur la validation du cahier des charges travaux (condition de l'appel à projets) et sur les degrés de liberté laissés pour (ré)orienter les aménagements suite aux inputs éventuels de l'approche participative. Cette articulation mériterait d'être rapidement clarifiée.

Le jury recommande par ailleurs d'intégrer autant que possible la végétalisation des façades dans le projet ainsi que la déconnexion des eaux pluviales des immeubles longeant l'espace public.

Le jury recommande fortement aux porteurs de projet de participer aux cycles de formations donnés par Bruxelles Environnement et Brulocalis dans le cadre de l'accompagnement des pouvoirs locaux.

Le jury retient ce projet et propose l'octroi du subside demandé de 73.976 € dans la catégorie "Aménagements - nature".

## **13- Commune de Woluwe-Saint-Pierre**

Détermination de l'indice de canopée de la commune de Woluwe-Saint-Pierre et plan d'actions pour préserver et développer le patrimoine arboré communal.

*La commune entend préserver le patrimoine naturel de son territoire et le renforcer en végétalisant davantage l'espace urbain. Pour cela la commune entend se doter d'un plan canopée.*

Montant demandé : 40.000 €

Le jury reconnaît un beau projet avec des objectifs qui dépassent la simple cartographie. Il salue une association pertinente avec l'étude sur la déconnexion des eaux pluviales déjà subsidiée précédemment, ainsi que la démarche citoyenne qui est menée pour le choix des essences.

Il n'est pas nécessaire de commander une étude spécifique pour établir un "indice de canopée" pour lequel Bruxelles Environnement pourra fournir de nombreuses données à la commune. Le

jury recommande donc de réorienter l'effort sur la définition participative des objectifs de préservation et de développement de la canopée.

En termes de planning, la distribution d'arbres en mars ne semble pas la meilleure période : les mois d'octobre/ novembre sont plus propices à la reprise des plantations. Des échanges avec le projet similaire introduit par la commune de Jette sont souhaités, ainsi qu'un pilotage étroit avec Bruxelles Environnement qui développe une stratégie régionale ; le Comité de pilotage veillera donc à ce que le projet soit compatible avec les dynamiques régionales en gestation.

Le jury recommande aux porteurs de projet de participer aux formations données par Bruxelles Environnement et Brulocalis dans le cadre de l'accompagnement des pouvoirs locaux.

Le jury retient ce projet et propose l'octroi du subside demandé de 40.000 € dans la catégorie "Fonctionnement - nature".

#### **14- CPAS de Berchem-Sainte-Agathe**

Récupération de l'eau de pluie des bâtiments du CPAS de Berchem-Sainte-Agathe

*L'objectif du projet est de diminuer l'impact écologique du CPAS en renforçant la capacité de ses bâtiments à récolter de l'eau de pluie et ce par l'installation de citernes de récolte d'eau de pluie et/ou de pompes en trois lieux du CPAS.*

*Ce projet servira également de levier pour sensibiliser différents publics à la problématique de l'eau : les usagers du CPAS, le service technique et nettoyage, le personnel du CPAS, ...*

Montant demandé : 12.500 €

Le jury apprécie ce projet très rapidement opérationnel, relativement simple en termes de mise en œuvre, qui entre dans les objectifs secondaires de l'appel, mais correspond bien aux projets que peut mener un CPAS. Il encourage les liens avec la commune et la participation aux Journées bruxelloises de l'eau.

Le jury recommande aux porteurs de projets de consulter le Facilitateur Eau dès le départ de la mise en œuvre.

Il suggère également une réflexion sur l'arrosage (les pratiques permettant de réduire les besoins en eau) et la gestion des espaces verts du site : quelle gestion y est appliquée ? Peut-on y renforcer la biodiversité ?

Le jury recommande aux porteurs de projet de participer aux formations données par Bruxelles Environnement et Brulocalis dans le cadre de l'accompagnement des pouvoirs locaux.

Le jury retient ce projet et propose l'octroi du subside demandé de 12.500 € dans la catégorie "Fonctionnement - eau".

Commune / CPAS	Budget demandé	Intitulé du projet	Note totale %	Proposition montant octroyé			
				Fonct. Nature	Travaux Nature	Fonct. Eau	Travaux Eau
AC Forest	40.000 €	Végétalab, une pépinière communale au service de la végétalisation de la ville	81	40.000 €			
AC Forest	34.000 €	Good Water - gestion rationnelle de l'eau et maillage citerne	79			34.000 €	
AC Schaerbeek	73.976 €	Réaménagement de la rue Jacques Rayé et du Square Maurane	75		73.976 €		
AC Berchem	12.000 €	Une gestion partagée des intérieurs d'îlot - Notre îlot nature - année 2	72	12.000 €			
AC Saint-Gilles	87.846 €	Végétalisation de la place des 2 bancs	71		87.846 €		
AC Saint-Gilles	36.855 €	L'habitat vivant à Saint-Gilles	70	36.855 €			
CPAS Berchem-Ste-Agathe	12.500 €	Récupération de l'eau de pluie des bâtiments du CPAS de Berchem-Sainte-Agathe	69			12.500 €	
AC Saint-Gilles	40.000 €	Ici la nature voyage, rue nature.bienvvenue !	69	40.000 €			
AC Ganshoren	27.060 €	Valorisation écologique du Vallon du Molenbeek	69				27.060 €
AC Woluwe-St-Pierre	40.000 €	Détermination de l'indice de canopée et plan d'actions pour préserver et développer le patrimoine arboré communal	68	40.000 €			
AC Jette	40.000 €	Plan Arbres	61	40.000 €			
AC Berchem	120.000 €	Chemin d'eau du Cognassier : Etude et travaux d'aménagement de la liaison au Kattebroek	60				120.000 €
AC Berchem	40.000 €	Quartier Cognassier – Maraîcher : Etude de la déconnexion des conduits d'eaux pluviales	49				
AC Berchem	40.000 €	Plan pluie communal de Berchem-Sainte-Agathe	45				
<b>TOTAL</b>				<b>205.075 €</b>	<b>161.822 €</b>	<b>46.500 €</b>	<b>147.060 €</b>

## Jeudi 24 septembre 2020 - Thématique Zéro Déchet

Jury : Pascale Alaïme, Cécile Riffont (Bruxelles Environnement)

Expert externe : Ariane Godeau (Facilitateur ZD)

Observateur : Stéphanie Uny (Cabinet Maron) excusée

Secrétaire: Philippe Mertens (Brulocalis)

Une enveloppe de 300.000 € était disponible.

7 projets ont été soumis au jury

---

### 1- Commune de Berchem-Sainte-Agathe

Aménagement de fontaines à eau sur l'espace public

*Afin de lutter contre la problématique des emballages plastiques et les problèmes que ceux-ci engendrent en termes de propreté publique et d'utilisation des ressources, la commune souhaite mettre en place des fontaines à eau publiques permettant aux citoyens et passants d'accéder librement à l'eau sans passer par des processus de mise sous emballage.*

Montant demandé : 29.500 €

Le jury reconnaît l'intérêt du projet qui répond aux objectifs du Plan Déchet (réduction d'emballages). Malheureusement, le budget comporte 100% d'investissement ce qui rend ce projet irrecevable, vu le type d'allocations budgétaires disponibles à Bruxelles Environnement pour cette thématique.

Toutefois, le jury regrette que le dossier déposé manque singulièrement de détails d'implémentation : les lieux d'implantation doivent encore être identifiés et la méthodologie d'exécution n'est pas suffisamment précise (timing un peu flou, budget peu détaillé).

Enfin, le volet participation est inexistant et le dossier trop laconique sur l'accompagnement, la sensibilisation et les mesures pour favoriser les changements de comportement en lien avec l'eau du robinet.

Bruxelles environnement organisera plusieurs réunions avec différents acteurs de l'eau à Bruxelles dont Vivaqua afin d'envisager les possibilités de diminuer les prix d'installation des fontaines et de faciliter le déploiement des fontaines à boire. La commune sera invitée à participer à ces réunions. Le jury recommande aux porteurs de projet de participer aux formations données par Bruxelles Environnement et Brulocalis dans le cadre de l'accompagnement des pouvoirs locaux, afin de les aider à construire leurs dossiers de candidatures au moment des prochains appels à projets.

Le jury ne retient pas ce projet.

### 2- Ville de Bruxelles

Ressourcerie et prêterie de la Ville de Bruxelles.

*Le projet de la ressourcerie/ prêterie consiste à mettre à disposition des citoyens un local abritant tous les outils d'usage quotidien, comme sécateur, tondeuse, tente, pelle, foreuse, perceuse, marteau, jeux de sociétés... sans le passage par un achat, ainsi qu'une plateforme digitale pour faciliter la gestion, l'usage du local et les réservations.*

Montant demandé : 150.000 €

Le jury reconnaît dans ce projet une excellente idée, mais regrette que le dossier manque de maturité : la méthodologie présentée n'explique pas le choix de se concentrer sur un type d'outils, ni sur le quartier et n'envisage pas de consulter les citoyens, qui sont les utilisateurs finaux, sur le projet. Le dossier ne comporte également pas de réflexion sur le business model et sa pérennisation : Quid de l'après subventionnement et de l'achat des outils ?

D'autre part, le projet déposé ne correspond pas à une ressourcerie mais plutôt à une prêterie : en effet, tous les objets proposés sont achetés neufs, ce qui ne correspond pas au modèle de "ressourcerie" qui repose sur le don citoyen, la collecte, et la réparation.

Le jury conseille aux porteurs de ce projet de s'inspirer de modèles et expériences déjà en cours de la "prêterie" du CPAS de Berchem-Sainte-Agathe ou de l' "outilhèque" de Saint-Josse. Une collaboration avec des initiatives associatives (comme Tournevie) ou des acteurs commerciaux (par ex. Usitoo) qui cherchent à implanter des points relais partout dans la Région pourraient également être envisagées.

Le jury recommande aux porteurs de projet de participer aux formations données par Bruxelles Environnement et Brulocalis dans le cadre de l'accompagnement des pouvoirs locaux, et plus particulièrement de faire appel à l'accompagnement par le Facilitateur Zéro Déchet de Bruxelles Environnement, afin de les aider à construire leurs dossiers de candidatures pour les prochains appels à projets.

Le jury ne retient pas ce projet.

### **3- Commune de Jette**

Étude et début de mise en œuvre d'une "Ressourcerie" Sociale du Nord-Ouest

*L'objectif final du projet est de mettre en place une "ressourcerie" sociale du Nord-Ouest, conjointement entre les communes de Berchem-Sainte-Agathe, Ganshoren, Jette, et Koekelberg, et en collaboration avec les CPAS des quatre communes. Pour y parvenir, deux étapes font l'objet du financement demandé : une étude de faisabilité dans un premier temps, et le début de la mise en œuvre du projet de "ressourcerie" dans un deuxième temps.*

Montant demandé : 100.000 €

Le jury salue un projet intercommunal innovant et ambitieux qui inclut les utilisateurs finaux, via un volet participatif avec les citoyens dès la conception, et développe un solide partenariat avec le tissu associatif existant. Il reconnaît l'exemplarité potentielle d'une telle démarche et félicite les porteurs de ce projet pour la qualité de leur dossier.

Le jury invite les porteurs de projet à participer aux formations données par Bruxelles Environnement et Brulocalis dans le cadre de l'accompagnement des pouvoirs locaux.

Le jury retient ce projet et propose l'octroi du subside demandé de 100.000 €.

### **4- Commune de Schaerbeek**

Mieux valoriser et composter les déchets dans les parcs

*L'objectif du projet est d'améliorer le tri et le compostage dans les parcs publics, avec l'aide d'une bonne communication (vers les citoyens et en interne) et de la formation des agents communaux.*

Montant demandé : 60.500 €

Le jury salue un projet qui repose sur une belle expertise communale en matière de traitement des déchets dans les parcs et qui rencontre les priorités régionales de valorisation des ressources via le compostage et le recyclage. Il juge très positive l'inclusion de l'ensemble du personnel par des actions de formation et sensibilisation poussées.

Le jury attire également l'attention sur la nécessité d'une bonne coordination et d'échanges d'expérience avec le reste du groupe pilote, essentiels pour la continuité du projet.

Il recommande de réaliser l'inventaire des sites de compostages sur l'ensemble du territoire/patrimoine communal, de veiller à l'harmonisation entre les initiatives existantes (Maitres composteurs) et les projets de la Région afin de ne pas exclure les citoyens qui souhaiteraient participer aux composts partagés.

Il recommande enfin de prévoir une communication hiérarchisée selon l'échelle de Lansink, en insistant d'abord sur la prévention et en garantissant une bonne lisibilité des outils de valorisation des déchets par les citoyens (bacs à compost, ilots de tri, signalétique).

Le jury recommande aux porteurs de projet de participer aux formations données par Bruxelles Environnement et Brulocalis dans le cadre de l'accompagnement des pouvoirs locaux.

Le jury retient ce projet et propose l'octroi du subside demandé de 60.500 €.

#### **5- Commune de Watermael-Boitsfort**

Création d'une Recyclerie participative et solidaire sur Watermael-Boitsfort

*L'objectif du projet est de créer une halle dédiée au zéro déchet, participative, collaborative et inclusive, opérée par une ASBL dont les activités reposeront sur la revalorisation de meubles et objets du quotidien dans une perspective de formation et d'insertion sociale et professionnelle ; le renforcement et l'amplification des initiatives citoyennes et associatives de revalorisation dans le domaine du textile, du petit électro et des vélos par la mutualisation d'outils, d'équipements et d'espaces de vente.*

Montant demandé : 90.015 €

Le jury salue un dossier de candidature qui répond aux priorités régionales et développe une exemplarité sur de nombreux aspects : inclusion citoyenne, partenariat avec le tissu associatif, inclusion sociale, circularité et impact carbone du projet.

Il remarque néanmoins un planning prévisionnel qui pourrait s'avérer quelque peu optimiste : est-il réaliste de prévoir une ouverture en septembre 2021 ? 18 mois pour un montage aussi complexe semblent peu. Deux projets bruxellois du même type ont eu un temps de concrétisation plus long : plus de 2 ans pour la recyclerie de Saint-Gilles et encore plus longtemps pour la ressourcerie de Woluwe Saint-Pierre.

Le jury invite les porteurs de projet à participer aux formations données par Bruxelles Environnement et Brulocalis dans le cadre de l'accompagnement des pouvoirs locaux.

Le jury retient ce projet et propose l'octroi du subside demandé de 90.015 €.

#### **6- CPAS de Bruxelles**

De l'eau sans plastique

*Le projet a pour objectif spécifique de promouvoir la consommation d'eau de ville, via des fontaines d'eau, sans produire de déchets plastiques c'est-à-dire en bannissant l'utilisation des gobelets jetables et l'achat de bouteilles d'eau en plastique. Un service de nettoyage de la vaisselle réutilisable sera proposé pour permettre à l'équipe de nettoyage de ne pas être débordée par l'augmentation de vaisselle que ce projet implique.*

Montant demandé : 26.600 €

Le jury reconnaît que ce projet se situe dans la lignée d'une gestion environnementale de l'administration, mais regrette un dossier de candidature faible et peu détaillé qui manque d'ambitions notamment en termes d'intégration plus globale de la thématique Zéro déchet, avec un projet qui se cantonne à l'aspect de l'eau de boisson. Il note également une faible implication

des formateurs et des autres services de l'administration. Par ailleurs, le planning pour le lancement du marché des fontaines semble peu réaliste.

Le jury recommande aux porteurs de projet de participer aux formations données par Bruxelles Environnement et Brulocalis dans le cadre de l'accompagnement des pouvoirs locaux, afin de les aider à construire leurs dossiers de candidatures au moment des prochains appels à projets.

Le jury ne retient pas ce projet.

#### **7- CPAS de Koekelberg**

Déclinaison des 5R "Zéro déchet" pour une gouvernance durable au CPAS de Koekelberg

*L'objectif est de susciter une dynamique de responsabilité citoyenne auprès des responsables de l'administration, du personnel et des usagers du CPAS, afin d'amener à des changements de comportements pour pouvoir, ensemble et de manière efficace, avancer vers un CPAS plus 'durable'. Le service DD du CPAS souhaite poursuivre sa démarche avec comme fil rouge 'les 5 R du zéro déchet' (recycler, refuser, réduire, réutiliser, réparer)*

Montant demandé : 50.000 €

Le jury salue un projet qui démontre une motivation des porteurs au travers d'un nombre d'actions très élevés à destination des usagers et du personnel du CPAS. Il aurait aimé que celles-ci soient plus détaillées, mieux cadrées et planifiées dans le temps. Chaque sous-projet pourrait devenir une action en soi, mais aucun n'est réellement développé et présenté en détails dans le document soumis à l'appel.

Le jury regrette donc un dossier de candidature qui présente des qualités et développe des pistes potentielles, mais pêche par l'absence de détails sur l'implémentation des actions, par un planning peu réaliste avec trop d'actions et un budget qui manque de précisions.

Le jury recommande aux porteurs de projet de participer aux formations données par Bruxelles Environnement et Brulocalis dans le cadre de l'accompagnement des pouvoirs locaux, afin de les aider à construire leurs dossiers de candidatures au moment des prochains appels à projets.

Le jury ne retient pas ce projet.



Commune / CPAS	Budget demandé	Intitulé du projet	Note totale %	Proposition montant octroyé
AC Jette	100.000 €	Étude et début de mise en œuvre d'une "Ressourcerie" Sociale du Nord-Ouest	81	100.000 €
AC Watermael-Boitsfort	90.015 €	Création d'une Recyclerie participative et solidaire sur Watermael-Boitsfort	79	90.015 €
AC Schaerbeek	60.500 €	Mieux valoriser et composter les déchets dans les parcs	68	60.500 €
CPAS Bruxelles	23.600 €	De l'eau sans plastique	60	
CPAS Koekelberg	50.000 €	Déclinaison des 5R "Zéro déchet" pour une gouvernance durable au CPAS de Koekelberg	59	
AC Berchem	26.550 €	Aménagement de fontaines à eau sur l'espace public	51	
AC Bruxelles	150.000 €	Ressourcerie et prêterie de la Ville de Bruxelles	36	
<b>TOTAL</b>				<b>250.515 €</b>